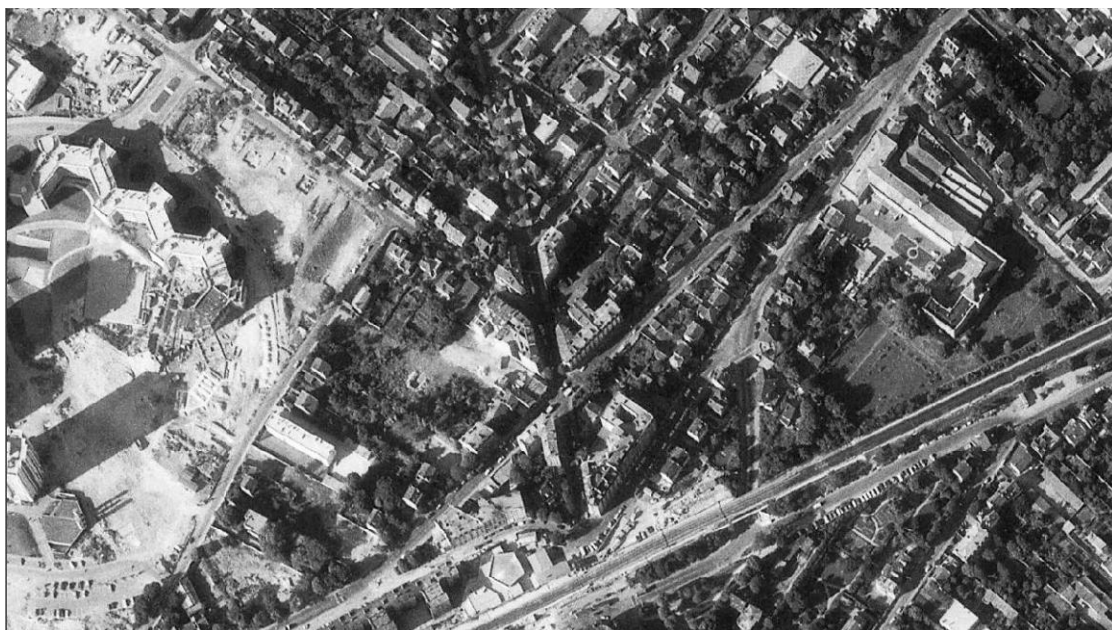


Secteur Gare Nanterre Ville / République

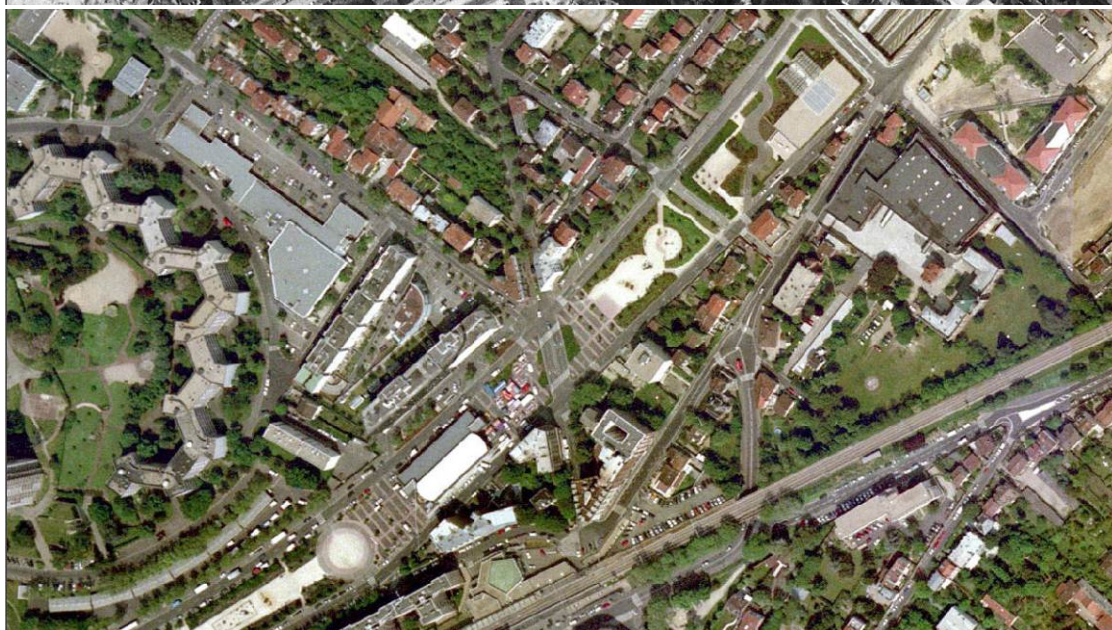
Éléments de contexte (non prescriptifs)

1. Situation géographique et présentation du secteur⁽¹⁾

Le secteur situé au nord ouest de la gare Nanterre ville a connu d'importants bouleversements liés à l'implantation de l'A86 dont la réalisation a conduit à la démolition totale ou partielle des ilots localisés entre les quartiers République et Chemin de l'Ile.



1971



1998

Evolution du tissu urbain au nord ouest de la gare Nanterre Ville.

Ces bouleversements ont conduit à ce que des pavillons donnent directement sur les grandes latérales à l'A86, et a fortement fragilisé le tissu urbain déjà constitué.

⁽¹⁾ A caractère non prescriptif

2. Enjeux environnementaux du secteur⁽¹⁾

→ Atouts et opportunités

- **Secteur à l'articulation de plusieurs projets en cours** : transformation du site de l'ancienne usine du Docteur Pierre, amélioration du pôle gare Nanterre Ville, refonte du pôle commercial de l'avenue du Général Leclerc (Cœur de l'Île).
- Secteur appelé à bénéficier de la réalisation de la **percée Gallieni et de la mise en place d'un plan de circulation visant à privilégier les modes actifs sur les autres voies du secteur.**
- Proximité immédiate de la **gare Nanterre Ville.**
- **Proximité des commerces** de la rue Maurice Thorez et du marché du Chemin de l'Île.
- Un secteur qui identifie **plusieurs ilots mutables** dans une logique d'insuffler une **dynamique globale et harmonieuse.**
- **Un potentiel d'amélioration de l'entrée du centre ancien depuis le quartier du Chemin de l'Île.**
- Des **sites mutables** à plus ou moins long terme qui vont permettre la **requalification des grands axes** et une meilleure lisibilité de la ville.
- **Un secteur au contact d'importants espaces verts** (aménagement de la dalle de l'A86 entre Rouget de Lisle et Hoche).
- **Présence d'éléments de patrimoine remarquable à proximité** (immeubles collectifs de l'avenue du Général Gallieni, ancienne usine du Docteur Pierre, dôme de l'usine du Docteur Pierre...).



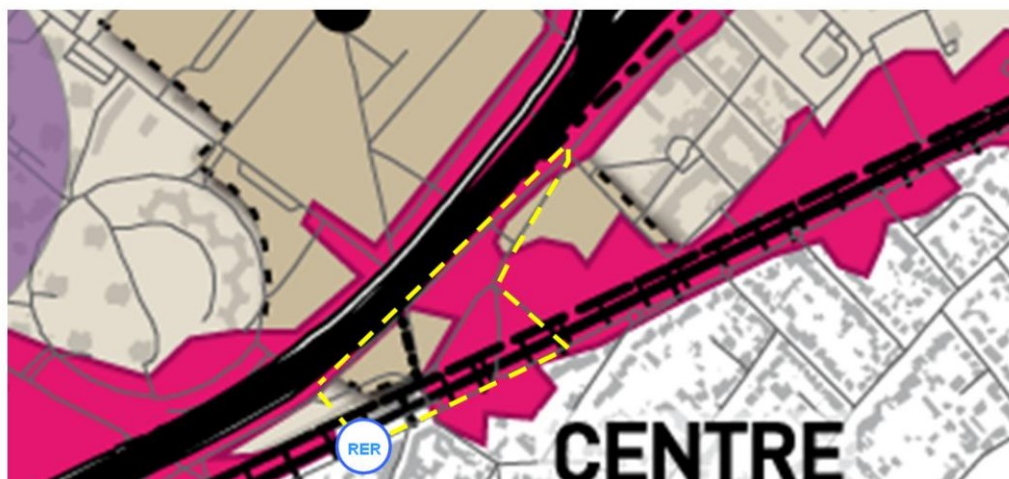
Des éléments de patrimoine bâti à préserver

→ Menaces et faiblesses

- Des **liaisons douces peu développées, peu lisibles et non connectées** dans ce secteur,
- Des **ambiances peu qualitatives dans les espaces publics**
- **Une pollution sonore importante le long des grands axes et de la voie ferrée Paris / Saint-Germain-en-Laye (RER A)**, qui devra être maîtrisée au sein des logements dans les futurs projets (PPBE),
- **Une pollution de l'air particulièrement importante aux abords des grands axes**, notamment pour les particules très nocives pour la santé.

⁽¹⁾ A caractère non prescriptif

 Nuisances sonores supérieures à 65 dB(A)
correspondant aux niveaux établis par le PPBE



Un périmètre d'OAP soumis à d'importantes nuisances sonores

3. Ambitions du secteur - rappel du PADD⁽¹⁾

- Améliorer la lisibilité, la cohérence, la qualité urbaine et résidentielle des secteurs de la ville qui ont été les plus marqués dans leur histoire urbaine [...] notamment les quartiers bordant des infrastructures de transports [...]
- Développer des espaces publics facilitant l'animation commerciale, culturelle et sportive des quartiers par des aménagements adaptés pour des usages multifonctionnels, permanents ou temporaires, dans un double objectif de promotion de la santé et de renforcement des liens entre la population et son environnement
- Améliorer la qualité des espaces publics : [...] les **grands axes structurant la ville** (principaux boulevards et avenues) sont des sites d'enjeux urbains spécifiques, au-delà de leur vocation de desserte.

Après avoir été « nationales », ces voies, le plus souvent départementales, supportent des flux métropolitains, mais génèrent des nuisances locales. Les réflexions doivent se poursuivre avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine pour déterminer une hiérarchie des voies afin d'en réduire les flux automobiles et leur permettre de répondre aussi aux besoins de fonctionnement local [...].

Leur traitement et les aménagements urbains de leurs abords doivent répondre à des objectifs croisés : embellir la ville, constituer des axes réunissant les quartiers et non pas les séparant, valoriser l'identité de Nanterre par leur rôle « vitrine », promouvoir une mobilité mieux partagée par tous les modes de déplacement et en faire des lieux de vie apaisés (en trafic et nuisances). Les mutations urbaines doivent répondre avec exigence et qualité à l'objectif de développement urbain mixte, dans des caractéristiques urbaines et paysagères adaptées en fonction de chaque secteur.

Les **abords de gares**, par leur rôle urbain stratégique et fonctionnel pour tous les usagers de Nanterre, sont également des espaces d'actions prioritaires sur lesquels inscrire cet objectif de qualité urbaine et de partage des espaces publics.

- Favoriser le rabattement des modes actifs vers les transports en commun lourds existants et prévus (RER A [...]).

⇒ Il s'agit aux abords immédiats de la gare Nanterre Ville d'embellir la façade urbaine sur l'avenue de la République, à l'articulation de trois quartiers, le Chemin de l'Ile, République et le Centre, tout en prenant en compte les contraintes environnementales fortes du secteur induites par la circulation des avenues et du trafic du RER A.

⁽¹⁾ A caractère non prescriptif

Secteur Gare Nanterre Ville / République

Orientations prescriptives

Maitriser le développement des abords de la gare Nanterre Ville

Les objectifs urbains et environnementaux poursuivis sur ce secteur d'OAP sont les suivants :

- améliorer les liens entre le quartier du Chemin de l'Ile et le Centre
 - o en créant des franchissements faciles, sûrs et agréables
 - o en assurant une continuité, une lisibilité, et une qualité des cheminements et déplacements doux
- réaliser autour de la gare Nanterre Ville un pôle d'échange inter-modal RER/bus locaux/mode doux et y limiter l'usage de la voiture ;
- conforter l'animation et la pérennité des commerces et sur l'axe centre ancien-gare-marché-centre commercial du Chemin de l'Ile, en particulier sur le boulevard de la Seine, et définir une polarité commerciale sur la gare ;
- recréer un front urbain qualitatif sur l'avenue de la République ;
- créer une offre de logements supplémentaire aux abords du pôle de transport en favorisant une densification respectueuse du contexte existant ;
- ménager des respirations et des vues dans un tissu de ville dense, notamment en poursuivant la zone tampon végétale du secteur Natalys le long des voies ferrées du RER A.

La réalisation de la « **percée Gallieni** », nouveau lien entre la rue de la Gare via le pont Doumer et la RD 986 (avenue de la République), permet plusieurs avancées :

1- Améliorer le fonctionnement aux abords de la gare de Nanterre Ville

Cette voie s'intègre dans les réflexions de réaménagements et de réorganisations autour de la gare. L'objectif est de faire passer la circulation des véhicules sur la percée permettant ainsi de limiter au maximum les circulations voitures sur les voies avoisinantes (Boulevard de la Seine, rue Béranger et une partie de l'avenue Gallieni).

Elle améliore également les cheminements en modes actifs et donne de la lisibilité à l'espace public.

Elle a aussi pour effet de protéger le centre ancien d'une circulation de transit par le boulevard du Couchant vers les voies latérales de l'autoroute A86.

2- Réorganiser la circulation des bus

La réalisation de cette voie permet de réorganiser le passage des bus dans le secteur et la desserte de la gare, avec une meilleure lisibilité et l'évitement de voies étroites (boulevard de Seine).

Dans ce périmètre d'OAP, 6 périmètres mutables ont été identifiés. Sur chacun, il s'agira de respecter les principes suivants :

- interdiction de logements en rez-de-chaussée mono-orientés pour les bâtiments implantés à l'alignement le long de l'avenue de la République ;
- favoriser l'animation des rez-de-chaussée par l'implantation de commerces, services ou activités économiques.

Orientations d'aménagement et de programmation Nanterre Ville - République



-  Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
-  Vocation résidentielle
-  Vocation de bureaux intégrant la prise en compte des nuisances sonores
-  Vocation mixte (logements et bureaux) intégrant la prise en compte des nuisances sonores
-  Vocation de bureaux obligatoire sur une bande de 20 mètres le long de la voie ferrée
-  Principe de liaison publique tous modes - « percée Gallieni »
-  Parc de stationnement public
-  Espaces publics à requalifier en améliorant le partage entre les différents usages / modes de déplacements
-  Interface paysagère avec les voies ferrées à créer ou à préserver
-  Pôle multimodal autour de la gare RER Nanterre Ville
-  Élément de patrimoine bâti (remarquable ou de qualité ou d'intérêt) ou ensemble bâti cohérent identifié au PLU
-  Linéaire de commerces, artisanat, services et PME (rez-de-chaussée)